



Faire reconnaître le préjudice pour moi et mes enfants.

Par Pris1802

Bonjour,

Il y a deux ans, j'apprends que mon mari est joueur pathologique. Il a contracté de nombreux crédits dont certains à mon nom. Il est aujourd'hui sous curatelle renforcée. Il était gérant d'un point chaud et a fait de la cavalerie de chèques pour jouer (banque qui a autorisé un découvert de plus de 200000?). Ils ont refusé toute médiation. Aujourd'hui je suis fatiguée, endettée mais je refuse de laisser tomber. Mes enfants et moi-même sommes victimes, non pas de mon mari, mais d'une série de négligences qui a des conséquences tant sur le plan financier que moral. Ma maison a été perquisitionnée, je n'ai pas les moyens de me payer un avocat et je suis à bout. Je suis enseignante et dois rembourser les dettes qu'il a contracté. Aidez moi.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous rencontré une assistante sociale au CCAS de votre mairie ? ou à la CAF ?

Vous pourriez peut-être déposer un dossier de surendettement.

[url=https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/deposer-un-dossier-de-surendettement]https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/deposer-un-dossier-de-surendettement[/url]

Sachant que c'est votre mari sous curatelle qui est responsable de ces dettes, le curateur doit être en accord avec vos démarches et même vous y aider.

Vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074[/url]

Et il y a aussi des consultations gratuites d'avocats.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706[/url]

La banque est éventuellement en cause vu l'ampleur du découvert, avez-vous tenté une réclamation ? Une saisie de leur médiateur ?

Par Pris1802

Je vous remercie. J'ai déposé un dossier de surendettement qui a été accepté avec obligation de vendre ma maison. La même maison qui est actuellement prise en charge par l'assurance. Les deux banques les plus virulentes refusent toute médiation. La première (compte monsieur et madame) où monsieur a pu faire des chèques sans ma signature. Cette banque refuse de me fournir ma convention de compte initiale (après médiation). La deuxième banque (compte pro de monsieur) où il a pu creuser le découvert de 200000?) qui a refusé également un mandat Ad hoc et qui vient d'obtenir la saisie conservatoire d'un bien sur requête du procureur.

Je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle et je ne sais pas comment faire pour me faire entendre. La banque ne devrait pas être prioritaire sur le remboursement d'un découvert qu'elle a autorisé par faute et négligence c'est pas normal. Je refuse d'abandonner, comment faire pour que le tribunal, quelqu'un, n'importe qui reconnaisse ce mal fait à ma famille? Au delà de la perte financière, c'est un cauchemar. Du jour au lendemain, on est passé de famille tranquille à grands délinquants. Je n'en peux plus.

Je vais de suite sur le lien que vous m'avez envoyé. Merci.

Par yapasdequoi

Vous êtes hélas solidaire des dettes de votre mari.

Le point positif c'est que le dossier de surendettement a été accepté.

Consultez un avocat, parce que sans avocat vous n'arriverez pas à vous faire entendre.

Par Pris1802

Je tenais également à préciser qu'une médiation est en cours avec l'organisme de jeu. Il a joué dans son point chaud. Au mois de décembre 2019, il en a fait pour 900 000 euros de mises. Comment l'opérateur, la banque a pu laisser passer??